

INTERPROFESSION DU LAIT

BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE

Communiqué de presse de l'Interprofession du lait du 19 mai 2021

Maintien du prix indicatif A à son niveau actuel

Le comité de l'IP Lait a décidé le 19 mai de maintenir le prix indicatif du lait A à 73 ct/kg franco rampe pour une nouvelle période de six mois. Il a aussi pris des décisions faisant augmenter le prix indicatif B et a approuvé une adaptation du règlement de la segmentation à l'attention de l'assemblée des délégués.

Normalement, le comité de l'IP Lait fixe le prix indicatif du lait A chaque trimestre. À sa séance du 19 mai, il a néanmoins décidé, comme déjà en novembre dernier, de le fixer pour une période de six mois. Le prix indicatif A est maintenu à 73 ct/kg.

Afin d'améliorer la transparence et la fiabilité de la fixation des prix, le comité a, de plus, approuvé d'importantes modifications du règlement de la segmentation à l'attention de l'assemblée des délégués du 14 juin. Le mode de calcul du prix indicatif B est adapté en même temps, une mesure qui provoquera une hausse de plus de 2 ct de ce prix indicatif dès le 1^{er} juillet.

Enfin, le comité a trouvé une solution pour remplacer le prix LTO qui n'est actuellement plus publié par l'organisation hollandaise ZuivelNL. Rappelons que le prix LTO+ de l'IP Lait joue un rôle important pour le secteur laitier puisqu'il définit le prix minimum du lait transformé en fromage en Suisse.

Renseignements :

Peter Hegglin, président de l'IP Lait, 079 743 48 19

Stefan Kohler, gérant de l'IP Lait, 031 381 71 11 / 078 828 18 58